



Vol dans un magasin de vêtements connu

Par **Eulalie36**, le **05/03/2013** à **21:25**

Bonsoir et désolée de vous ennuyer,

il y a 2 semaines, j'ai commis un vol d'un collier de 6€95, je ne sais pas si cela compte mais pour bien expliquer j'allais dans ce magasin de vêtements pour justement en essayer et j'avais vu ce collier qui me plaisait mais je n'avais pas l'intention de le voler. J'ai donc été essayer les vêtements dans la cabine et j'avais le collier et je ne sais vraiment pas ce qui m'est passé par la tête mais j'ai enlevé l'étiquette sans rien arracher juste en enlevant le collier de dessus et j'ai mis le collier dans mon sac en cachant l'étiquette dans la poche d'un vêtement que j'avais essayé (Ça se voit que je suis novice je pense).

Le vigile du magasin qui d'ailleurs n'en avait pas du tout l'air m'a interpellé quand j'ai voulu sortir et la j'ai sorti le collier. J'ai supplié le vigile et la vendeuse de ne pas porter plainte mais ils m'ont fait payer et ont pris la photocopie de ma pièce d'identité et m'ont dit qu'une plainte serait envoyée directement au procureur. Ce qui me fait peur c'est de ne rien avoir signé car du coup je ne sais pas du tout ce qu'ils ont mis sur la plainte.

Je m'en veux de tout ça et de vous déranger mais je préfère être "sur" et vous raconter les faits en détails. Je précise que c'était la première fois que je volais et que mon casier est vierge et je suis majeure.

Merci d'avance.

Bien cordialement.

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2013** à **09:19**

Bonjour

pas d'inquiétude pour cette fois. Le vol ayant été évité et aucun préjudice a déploré le

procureur ne vous poursuivra pas devant le tribunal correctionnel pour ce délit puni d'une peine d'emprisonnement et d'une amende.

Toutefois votre nom sera conservé par le bureau du procureur et en cas de nouvelle infraction les poursuites seront engagées et une condamnation demandée par le procureur.

Par conséquent abstenez vous de commettre un délit si vous ne souhaitez pas comparaître devant un tribunal.

Restant à votre disposition

Par **Eulalie36**, le **06/03/2013** à **10:58**

Merci pour votre réponse qui est rassurante. Je reste sur mes gardes malgré cela car il y a eu plainte mais que je n'en ai pas vu la couleur et qu'ils ont gardé l'article que j'ai payé, ils m'ont dit que c'était "la procédure". Il est sur que je ne recommencerais jamais, d'ailleurs je ne sais toujours pas ce qui m'a pris. Je m'en veux beaucoup mais c'est en faisant des erreurs que l'on apprend alors la ça m'a bien servit de leçon. Merci encore.